

4 juin 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le quatre (4) juin 2019 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Le conseiller René Martin est absent.

À vingt heures une (20h01), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

19-06-108

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance d'ajournement du 15 mai 2019;
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2019-05-25;
  - 4.2 Décompte progressif # 4 – Pavages Maska inc. – Travaux de pavage d'une partie du 2<sup>e</sup> rang et de la rue Gagnon;
  - 4.3 Adjudication du contrat – Sel de déglacage – Saison 2019-2020;
  - 4.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 258-16-19, modifiant le règlement numéro 258-15-19, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019 et les conditions de perception;
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt – Faits saillants du rapport financier 2018;
  - 5.2 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
  - 5.3 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains – renouvellement – Déclaration d'intérêt de participation;
  - 5.4 Changement d'étude légale – Transfert de dossiers – Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;
  - 5.5 Dépôt – Rapport annuel du Réseau BIBLIO de la Montérégie pour l'année 2017-2018;
  - 5.6 Gestion des archives – Mandat 2019;
  - 5.7 Congrès de la FQM – Inscriptions;
  - 5.8 Demande d'aide financière – Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) – Nommer un responsable.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT:**
  - 6.1 Demande de nettoyage de fossé – 3<sup>e</sup> rang – Lot # 2 707 361;
  - 6.2 Produits économiseurs d'eau et d'énergie – Participation au programme d'Hydro-Québec.
- 7. URBANISME :**
  - 7.1 Demande de dérogation mineure # DM-2019-02;
  - 7.2 Demande de PIIA # PIIA-2019-03.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1 Feu lors de la fête du Camp de jour - Autorisation;
  - 8.2 Feux d'artifice – Fête des enfants – Autorisation;
  - 8.3 Juin – Mois de la SLA – Déclaration et aide financière;
  - 8.4 Chambre de commerce – Nomination de délégués;

4 juin 2019

8.5 Loisirs et Sport Montérégie – Nomination d'une personne déléguée.

**9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**

9.1 Aucun point

**10. IMMEUBLES :**

10.1 Aucun point

**11. VARIA :**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

19-06-109

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MAI 2019**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 et de la séance d'ajournement du 15 mai 2019, tel qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

19-06-110

**4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2019-05-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2019-05-25 des comptes payés et à payer au montant de 109 716,87\$ pour le mois de mai 2019, ainsi que les salaires versés pour le mois d'avril 2019 au montant de 19 158,95\$.

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 128 875,82\$.

ADOPTÉE

19-06-111

**4.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 – PAVAGES MASKA INC. – TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 2<sup>E</sup> RANG ET DE LA RUE GAGNON**

Suite à la réception du décompte progressif #4, préparé par le Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 28 mai 2019, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseiller présents,

D'autoriser le paiement du décompte #4 au montant de 91 980,00\$, incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 10% prévue au contrat et d'une retenue spéciale de 240 000\$.

ADOPTÉE

19-06-112

**4.3 ADJUDICATION DU CONTRAT – SEL DE DÉGLAÇAGE – SAISON 2019-2020**

Considérant que suite à l'appel d'offres pour le sel de déglacage transmis en date du 14 mai 2019, trois soumissions ont été reçues dont l'ouverture a eu lieu à 10h le 23 mai 2019, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe et de la secrétaire-réceptionniste et dont voici les résultats (excluant les taxes) :

NOM	SEL (taxes en sus)
Compass Minerals Canada Corp.	110,80\$/t.m.
Somavrac/SEBCI	117,05\$/t.m.

Technologie de Dégrivrage Cargill	117,85\$/t.m.
-----------------------------------	---------------

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme «Compass Minerals Canada Corp.», le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de sel de déglacage, pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

**4.4 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-16-19, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-15-19, POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Valcourt concernant le projet de règlement numéro 258-16-19, modifiant le règlement numéro 258-15-19 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019 et les conditions de perception. Ce règlement a également été présenté lors de cette même séance et sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 258-16-19.

**5.1 DÉPÔT – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe.

**5.2 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019.

19-06-113

**5.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – RENOUELEMENT – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2009, la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres ont signé une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 par l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ladite entente est d'une durée de dix ans et vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître l'intérêt des municipalités intéressées à renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues souhaite renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues recevra ultérieurement un projet d'entente pour lequel elle devra donner son accord;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

4 juin 2019

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues informe la MRC des Maskoutains de son désir de renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

19-06-114

**5.4 CHANGEMENT D'ÉTUDE LÉGALE – TRANSFERT DE DOSSIERS – CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentées par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉE

**5.5 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE – RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport annuel de la bibliothèque, émis par Réseau Biblio de la Montérégie pour l'année 2018.

19-06-115

**5.6 GESTION DES ARCHIVES – MANDAT 2019**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser HB archivistes, s.e.n.c. à effectuer les travaux de gestion des archives de la mairie, selon les termes de l'offre de services reçue en date du 16 mai 2019.

ADOPTÉE

19-06-116

**5.7 CONGRÈS DE LA FQM – INSCRIPTION(S)**

Le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 26 au 28 septembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription des membres du conseil intéressés à participer à cette activité et de rembourser les frais de déplacement, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19-06-117

**5.8 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) – NOMMER UN RESPONSABLE**

Considérant que dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020, les membres du conseil désirent déposer une demande d'aide financière pour un projet de rénovation du plancher de la salle municipale et l'acquisition d'équipement ;

Considérant que le conseil doit nommer, par résolution, la personne qui sera responsable de la présentation et du dépôt de cette demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

4 juin 2019

D'autoriser madame Nathaly Gosselin, directrice générale adjointe, à signer tout document relatif à la demande d'aide financière dans le cadre de ce programme, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

19-06-118

**6.1 DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ – LOT # 2 707 361**

Considérant la demande de nettoyage de fossé reçue à la municipalité pour le lot # 2 707 361, situé en bordure du 3<sup>e</sup> rang;

Considérant le rapport émis par le responsable des travaux publics à l'effet que l'entretien est nécessaire afin de favoriser le libre écoulement des eaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les travaux de nettoyage de ce fossé et de facturer les coûts d'entretien selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19-06-119

**6.2 PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE – PARTICIPATION AU PROGRAMME D'HYDRO-QUÉBEC**

Considérant que la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 vise une réduction d'au moins 20% de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues désire participer à l'atteinte de cet objectif;

Considérant l'offre d'Hydro-Québec permettant aux municipalités de profiter de meilleurs taux pour l'acquisition de produits économiseurs d'eau et d'énergie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'acheter 50 trousse, de la firme « Solutions Ecofitt », prestataire de services d'Hydro-Québec;

Que ces 50 trousse soient offertes auprès des résidents de la Municipalité de Saint-Hugues, selon le mode de distribution qui sera précisé par les membres du conseil.

ADOPTÉE

19-06-120

**7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # DM-2019-02**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite implanter un garage à 0,1 mètre de la ligne latérale de sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation exige un espace libre de 2 mètres entre les bâtiments accessoires de plus de 60 m<sup>2</sup> et les lignes latérales de lot;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation exige également à ce que l'extrémité du toit soit située à moins de 50 cm de toute ligne de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure serait de 1,9 mètre pour le bâtiment et de 50 cm pour la toiture;

CONSIDÉRANT QU' il y a suffisamment d'espace pour implanter le garage conformément aux normes émises par le règlement de zonage no. 269-06;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil refuse la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

19-06-121

**7.2 DEMANDE DE PIIA # PIIA-2019-03**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite retirer une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite située en saillie sur le côté latéral gauche du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'année de construction figurant au rôle est de 1880 et que la démolition d'élément en saillie est par conséquent une intervention assujettie au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE cette rampe n'existait pas à l'origine;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du balcon ne seront pas modifiées;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention projetée n'influencera pas de façon majeure le caractère et l'architecture du bâtiment original;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise la présente demande de PIIA portant le # PIIA-2019-03.

ADOPTÉE

19-06-122

**8.1 FEU LORS DE LA FÊTE DU CAMP DE JOUR –  
AUTORISATION**

Considérant que la soirée annuelle du camp de jour se tiendra le 9 août prochain;

Considérant que dans le cadre de cette activité les responsables prévoient faire un feu de camp avec les jeunes du camp de jour;

Considérant que la réglementation en vigueur concernant les feux à ciel ouvert interdit la tenue de ce genre d'activités dans le noyau villageois;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la tenue de cette activité et de donner une dérogation afin qu'elle puisse avoir lieu dans le noyau villageois;
- D'autoriser le service incendie à être présent sur les lieux.

ADOPTÉE

19-06-123

**8.2 FEUX D'ARTIFICE – FÊTE DES ENFANTS –  
AUTORISATION**

Considérant que le 23 août 2019 se tiendra la « Fête des enfants » sur le site du terrain de balles situé sur la rue Saint-Germain;

Considérant que dans le cadre de cette activité, il y aura production de feux d'artifice;

Considérant que la réglementation en vigueur concernant la production de feux d'artifice interdit la tenue de cette activité dans le noyau villageois;

Considérant que la municipalité, en collaboration avec « Les Loisirs St-Hugues inc. », a donné le mandat à monsieur K. Niquette pour la planification et la production des feux d'artifice;

Considérant l'importance de détenir une couverture d'assurance pour ce type d'activité;

4 juin 2019

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la tenue de cette activité et de donner une dérogation afin qu'elle puisse avoir lieu sur le terrain situé à l'arrière du terrain de balles dans le noyau villageois;
- D'autoriser le service incendie à être présent sur les lieux;
- De transmettre, à la MMQ, la présente résolution ainsi que les coordonnées de la personne qui a été mandatée comme responsable de l'activité, afin que celle-ci soit assurée pour cet événement, à même le contrat d'assurance de la Municipalité.

ADOPTÉE

19-06-124

### **8.3 JUIN – MOIS DE LA SLA – DÉCLARATION ET AIDE FINANCIÈRE**

Considérant que juin est le Mois de sensibilisation à la SLA;

Considérant que la Sclérose Latérale Amyotrophique est une maladie neurodégénérative fatale dont l'espérance de vie est de deux à cinq ans et pour laquelle il n'existe aucun traitement...encore;

Considérant que la Société de la SLA du Québec est le seul organisme dans la province dont la mission est d'offrir des services de soutien et de référencement aux personnes atteintes de la SLA et à leurs proches, en plus de financer la recherche;

En conséquence il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de cent dollars afin d'aider à financer la recherche pour un traitement à cette maladie.

ADOPTÉE

19-06-125

### **8.4 CHAMBRE DE COMMERCE – NOMINATION DE DÉLÉGUÉS**

Considérant qu'à la séance ordinaire du 7 mai 2019, le conseil a adopté la résolution numéro 19-05-98, afin que la Municipalité de Saint-Hugues adhère à la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que le conseil doit nommer un délégué et un substitut afin de représenter la municipalité auprès de cet organisme ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déléguer le maire Richard Veilleux et de nommer le conseiller Simon Valcourt, substitut, afin de représenter la Municipalité de Saint-Hugues auprès de cet organisme.

ADOPTÉE

19-06-126

### **8.5 LOISIRS ET SPORT MONTÉRÉGIE – NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉLÉGUÉE**

Considérant qu'à la séance ordinaire du 7 mai 2019, le conseil a adopté la résolution numéro 19-05-95, afin de renouveler l'adhésion à Loisirs et Sport Montérégie ;

Considérant que le conseil doit confirmer, par résolution, le nom de la personne déléguée pour représenter la Municipalité de Saint-Hugues auprès de cet organisme ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer le maire Richard Veilleux, à titre de délégué de la Municipalité de Saint-Hugues auprès de cet organisme.

4 juin 2019

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-06-127

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt et une heure deux (21h02), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( ) jour de \_\_\_\_\_ 2019.

---

Richard Veilleux, maire

---

Carole Thibeault, directrice général  
et secrétaire-trésorière